



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
BUREAU DE DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)

Document 72-F
26 février 1998
Original: anglais

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

Pour action

Point de l'ordre du jour: 1.2, 1.3

SÉANCE PLÉNIÈRE

Bureau de développement des télécommunications

PROJETS DE NOUVELLES QUESTIONS ET SUIVI DES QUESTIONS EXISTANTES
POUR LA PROCHAINE PÉRIODE D'ÉTUDES

(TEXTE ABRÉGÉ)

- 1 Rôle des techniques de télécommunication et d'information dans le développement économique
- 2 Service/accès universel
- 3 Interconnexion
- 4 Etablissement d'un organe de réglementation indépendant
- 5 Incidences réglementaires du phénomène de convergence, des télécommunications, de la radiodiffusion, des techniques de l'information et du contenu des transmissions
- 6 Méthodes de progrès à améliorer la viabilité du service public de radiodiffusion mettant l'accent en particulier sur les pays en développement
- 7 Impact de l'introduction et de l'utilisation de nouvelles technologies sur l'environnement réglementaire des télécommunications
- 8 Facteurs propices à la création d'un climat favorable à l'investissement
- 9.1 Politiques tarifaires et méthodes de détermination des coûts des services de télécommunication
- 9.2 Modèles de tarification et méthodes de calcul des coûts
- 10 Transfert de technologie, industrialisation et information
- 11 Obstacles économiques à l'accès aux services télématiques
- 12 Identifier les Questions des Commissions d'études des Secteurs de l'UIT-T et de l'UIT-R qui intéressent particulièrement les pays en développement et les tenir au courant de manière systématique, par le biais de rapports d'activité annuels, de l'état d'avancement de ces questions afin de faciliter leur contribution aux travaux y relatifs et de tirer parti de leurs résultats en temps utile
- 13 Analyser les technologies et les systèmes de radiodiffusion numériques, y compris sous l'angle d'analyses coût/bénéfice, de l'évaluation de leurs incidences sur les ressources

humaines, de l'interfonctionnement des systèmes numériques avec les systèmes analogiques existants et des méthodes assurant la transition entre techniques analogiques et techniques numériques

- 14 Examen des transmissions large bande sur boucles à fil de cuivre existantes sur les aspects des technologies, des systèmes et des applications
- 15 Comment améliorer la mise en oeuvre des satellites dans les pays en développement
- 16 Elaboration des Manuels à l'intention des pays en développement:
 - Manuel sur les nouveaux développements pour les télécommunications rurales
 - Manuel sur les nouvelles technologies et les nouveaux services
 - Manuel sur les aspects légaux, économiques et structurels pour l'implantation d'un système de gestion et contrôle des fréquences
- 17 Investissements axés sur la maintenance - Outils d'information et assistés par ordinateur pour l'évaluation des besoins d'expansion/de maintenance dans le cadre des appels d'offres pour les marchés d'équipement
- 18 Directives/procédures pour améliorer l'efficacité de la maintenance du logiciel des commutateurs SPC
- 19 Outils informatiques et procédures d'acquisition de données de trafic exemptes d'erreurs pour renforcer les systèmes de gestion du trafic des commutateurs SPC afin de satisfaire les besoins des marchés de télécommunication soumis à la concurrence
- 20.1 Communications dans les zones rurales et isolées (suite de l'étude commencée pendant la dernière période)
- 20.2 Développement des centres communautaires polyvalents
- 20.3 Objectifs de pénétration et de service pour les télécommunications rurales
- 20.4 Définition d'une série d'indicateurs traduisant l'état de développement du réseau et des services de télécommunications rurales d'un pays
- 20.5 Radiodiffusion et télévision rurales et communications pour les zones rurales et isolées
- 20.6 Evaluation de l'impact des techniques de l'information et de la communication (ICT) dans les zones rurales et isolées
- 21.1 Faire face aux enjeux de la restructuration et de la transformation sectorielles grâce aux ressources humaines
- 21.2 Développement et gestion des ressources humaines avec une attention particulière pour les questions d'emploi et d'égalité des sexes
- 22 Comment encourager l'application des télécommunications aux soins de santé dans les pays en développement
- 23 Contribution des télécommunications à la protection de l'environnement
- 24 Les télécommunications et la télématique au service de l'apprentissage pour le développement
- 25 Elaboration de plans stratégiques à long terme pour l'utilisation future du spectre des fréquences radioélectriques dans les pays en développement
- 26 Collaboration entre les secteurs d'intérêt public et les exploitants de télécommunication
- 27 Utilisation des télécommunications pour mieux permettre aux ONG d'atteindre leurs objectifs en matière de développement

1 Rôle des techniques de télécommunication et d'information dans le développement économique

Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Faut-il poursuivre l'analyse des éléments d'information disponibles pour d'étudier l'incidence des techniques d'information et de télécommunication sur le développement économique? Cette tâche supposera implicitement un examen des techniques et des outils d'analyse permettant d'évaluer quantitativement les avantages que présentent les télécommunications à l'ère de l'information.

Quelles sont les lacunes des renseignements disponibles actuellement et quels nouveaux éléments d'information convient-il de recueillir? Quels types de renseignements faut-il rassembler dans les pays en développement, afin d'obtenir des résultats généralisables et comparables?

Comment faire en sorte que les différentes catégories de population en différents emplacements géographiques retirent le maximum d'avantages des télécommunications?

Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

L'étude sera menée dans le cadre des activités ordinaires du BDT, sous la forme d'un projet avec l'aide des consultants. Une liaison avec l'UNESCO est envisagée.

2 Accès/service universel

Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

La Commission d'études devrait établir un ensemble de lignes directrices des meilleures pratiques sur lesquelles les pays se fonderont pour élaborer la politique générale, la législation ou la réglementation nécessaires pour traiter de questions d'importance critique ayant trait au service/à l'accès universel. Pour étudier efficacement ce thème, la Commission d'études devrait recourir aux travaux déjà effectués au titre des Questions 2/1, 3/1, 4/2 et 6/2 pendant la période d'études 1994-1998 et à d'autres documents disponibles. Pour établir les lignes directrices des meilleures pratiques, la Commission d'études doit:

- 1) Recenser les objectifs, les incidences et les avantages escomptés des politiques existantes relatives à l'accès/au service universel, en fournissant une justification.
- 2) Décrire l'utilisation et les incidences, sur le plan de la réglementation, des nouvelles technologies et des nouveaux services, afin de tirer profit au maximum des avantages que ces technologies peuvent offrir pour le développement et l'amélioration des services de télécommunication.
- 3) Indiquer les méthodes les plus courantes mais aussi les plus novatrices permettant d'atteindre les objectifs d'accès/de service universel au moment où le secteur privé doit mettre en oeuvre les initiatives de développement des télécommunications, en décrivant les avantages et les inconvénients de chaque méthode.
- 4) Identifier les principes directeurs régissant l'établissement, l'attribution et la gestion des programmes relatifs à l'accès/au service universel: par exemple, transparence, répartition et accès équitable, attribution sans parti pris sur le plan de la concurrence et de la technologie, avec les utilisateurs comme bénéficiaires.
- 5) Décrire les cadres législatifs et réglementaires qui seraient nécessaires pour mettre en oeuvre des programmes ou initiatives concernant l'accès/le service universel.
- 6) Identifier et analyser les relations que les politiques en matière d'accès/de service universel ont sur d'autres questions fondamentales qui se posent dans le domaine des

télécommunications du fait que les pays s'orientent vers une concurrence accrue: taxes d'accès, cadres et accords d'interconnexion, taxes de répartition et rééquilibrage des tarifs.

Méthode proposée pour traiter la Question

L'accès/le service universel revêtant une très grande importance pour tous les pays, l'étude de cette Question devrait être menée dans le cadre d'une Commission d'études sur une période de plusieurs années, avec les résultats intermédiaires indiqués ci-dessus.

3 Interconnexion¹

Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

La Commission d'études devrait établir un ensemble de lignes directrices des meilleures pratiques sur lesquelles les pays se fonderont pour élaborer la politique, la législation et la réglementation nécessaires pour traiter de questions d'importance critique faisant intervenir l'interconnexion. La Commission d'études devrait recourir aux travaux déjà effectués au titre des Questions 2/1, 3/1, et 4/1 pendant la période d'études 1994-1998 et à d'autres textes disponibles. Pour établir les lignes directrices des meilleures pratiques, la Commission d'études devrait:

- 1) Décrire le cadre législatif et réglementaire qui serait nécessaire pour permettre l'établissement approprié des prix d'interconnexion, le dégroupage et les arrangements en matière d'interconnexion. Identifier les moyens techniques dont les grands fournisseurs ont besoin pour offrir des services d'interconnexion à de nouveaux concurrents.
- 2) Identifier les méthodes les plus courantes concernant l'établissement des prix pour l'interconnexion, la comptabilité analytique et le dégroupage, en décrivant les avantages et les inconvénients de chaque méthode, tenant ainsi compte des principes directeurs pour l'établissement des prix d'interconnexion: par exemple, orientation vers les coûts, [coût incrémentiel à long terme] et transparence.
- 3) Recenser les méthodes les plus courantes de parvenir à des arrangements en matière d'interconnexion, y compris ceux qui sont arrêtés par l'organe de réglementation et ceux qui sont obtenus par le biais de négociations commerciales. S'agissant des négociations commerciales, recenser les méthodes les plus courantes applicables aux procédures de règlement des différends, les calendriers de déroulement des négociations, les sanctions en cas de non-respect, les résultats probables en cas d'arbitrage nécessaire sur le plan de la réglementation. Tenir compte des principes directeurs permettant d'aboutir à des arrangements en matière d'interconnexion: non-discrimination, transparence, publication des taxes d'interconnexion, disponibilité d'information sur les coûts
- 4) Créer un modèle d'accord d'interconnexion pour certains services.
- 5) Assurer la liaison avec les Commissions d'études de l'UIT-T sur des questions essentielles à déterminer, par exemple:
 - Plan de numérotage de la CE 2 de l'UIT-T (E.164) avec les nouveaux services (libre appel, kiosques téléphoniques, services internationaux à coût partagé), l'indicatif de pays par la transmission de données de la CE 7 de l'UIT-T (X.121), l'attribution de codes de zone/réseau sémaphore (SANC) pour le système de signalisation N° 7, CE 11 de l'UIT-T (Q.708) et les services et moyens non normalisés de la CE 8 de l'UIT-T (T.35).

¹ Cette Question résulte du regroupement des Questions 3.1, 3.2 et 3.3 demandé par le CCDT (voir le Document 73).

- Transférabilité des numéros (CE 2 et 11 de l'UIT-T). Pour le service de libre appel international il y a la base de données de l'UIT-T pour l'attribution des numéros.
- L'interconnexion, la mise en place d'interfaces, l'accès au réseau, l'interfonctionnement sont étudiés par les CE 2, 11, 13 et 15 de l'UIT-T: des normes techniques ont déjà été élaborées.

Méthode proposée pour traiter la Question

L'interconnexion étant une Question très importante pour de nombreux pays son étude devrait être menée dans le cadre d'une Commission d'études sur plusieurs années avec des résultats intermédiaires. L'interaction et la participation des experts du monde entier permettront d'obtenir un produit utile pour les pays en développement. Certains points pourraient toutefois être confiés à des groupes spécialisés afin d'obtenir, dans les délais voulus, des résultats intérimaires.

4 Etablissement d'un organe de réglementation indépendant

Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

La Commission d'études devrait fixer des lignes directrices dont les pays tiendraient compte lors de la mise en place d'un organe de réglementation indépendante. Pour étudier efficacement la question de la réforme de la réglementation, la Commission d'études devrait se fonder sur les travaux déjà effectués au titre de la Question 2/1 pendant la période d'études 1994-1998 ainsi que sur d'autres documents disponibles. Pour ce faire, la Commission d'études doit:

- 1) Recenser les méthodes et les critères susceptibles d'être utilisés en vue d'élaborer la politique du gouvernement en matière de télécommunication et évaluer l'étendue des réformes législatives et réglementaires nécessaires pour appliquer une politique nationale des télécommunications.
- 2) Continuer d'indiquer des modèles réglementaires à l'intention d'un organe de réglementation des télécommunications, en décrivant les facteurs juridiques, économiques et sociaux qui pourraient conduire à l'adoption d'une méthode réglementaire plutôt qu'une autre.
- 3) Décrire les différentes activités administratives qu'un organe de réglementation pourra entreprendre, par exemple, élaboration et application des règles, octroi de licences et de concessions et gestion des ressources limitées.
- 4) Décrire les principales questions de réglementation dont pourra traiter un organe de réglementation: par exemple, fourniture du service, interconnexion, accès/service universel, tarification, qualité de service, normalisation/homologation, numérotage et mesures de sauvegarde en matière de concurrence (cela peut comprendre l'attribution et l'assignation des fréquences, la radiodiffusion mais certains pays créent des organes différents pour ces questions).
- 5) Identifier les critères pouvant être utilisés en vue de déterminer la taille et la structure de l'instance de réglementation, y compris le personnel et les membres nommés de l'organisme responsable, en tenant compte de la taille du secteur d'activité, de l'étude du mandat du responsable de la réglementation, du degré d'initiative de l'organe de réglementation et enfin, du niveau de ressources nécessaires à la mise en oeuvre.
- 6) Indiquer les sources de financement des ressources, y compris les mécanismes de financement indépendants ainsi qu'une méthode de mise en oeuvre par étapes qui tient compte des limitations en matière de ressources et de la nécessité d'instaurer la crédibilité de la réglementation dès le départ.

Méthode proposée pour traiter la Question

La réforme de la réglementation revêtant une très grande importance pour tous les pays, l'étude de cette Question devrait être menée dans le cadre d'une Commission d'études sur une période de plusieurs années, avec les résultats intermédiaires indiqués ci-dessus. En obtenant la participation la plus large possible, l'étude de cette Question s'en trouvera améliorée et dans la mesure où la Commission d'études rassemble une grande diversité d'Etats Membres et de Membres du Secteur dans un seul et même cadre, il s'agit de l'instance la plus appropriée pour traiter la question. Du fait de l'interaction et de la participation des experts venus du monde entier, des débats nourris auront lieu et des idées nouvelles pourront surgir au cours des réunions.

5 Incidences réglementaires du phénomène de convergence des télécommunications, de la radiodiffusion, des techniques de l'information et du contenu des transmissions

Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Examiner les questions associées à la convergence pour déterminer les actions que les pays peuvent entreprendre pour optimiser leurs régimes de réglementation afin de traiter correctement ces questions.

Méthode proposée pour traiter la Question

Dans le cadre d'une Commission d'études.

Toute étude sur le phénomène de la convergence doit être étroitement axée sur les questions clés, particulièrement au niveau du rapport intérimaire. L'identification des répercussions réglementaires déterminantes et l'examen ultérieur par la Commission d'études 1 des recommandations qu'elle souhaitera faire aux Membres de l'UIT-D devraient être fondés sur un examen des rapports et des études existants. Tout membre doit pouvoir participer à l'étude de la Question, mais il peut être utile que cette étude soit appuyée par des chercheurs dans les universités et/ou par des organisations régionales telles que l'APT, la CITELE, la Commission européenne, etc. Il serait surtout utile de savoir si les experts de la FCC des Etats-Unis, de la NTIA et de la Commission européenne seraient disposés à participer au Groupe du Rapporteur.

Il conviendrait en outre de pouvoir accéder, sur le site WWW de l'UIT-D, de l'avant-projet de rapport intérimaire afin que tout utilisateur du Web puisse faire des observations ou fournir un apport.

6 Méthodes propres à améliorer la viabilité du service public de radiodiffusion, mettant l'accent en particulier sur les pays en développement

Projet de question

- 2.1 Quels sont les éléments clé de la définition d'un rôle et d'un mandat modèles pour le SPR dans les pays développés et en développement qui différencieront clairement le SPR des autres radiodiffuseurs?
- 2.2 Comment peut-on utiliser les techniques numériques et les techniques de l'information pour accroître les capacités de production et pour améliorer la rentabilité et l'efficacité de la production des services de radiodiffusion fournis par le SPR dans les pays en développement?
- 2.3 Comment les techniques numériques peuvent-elles être introduites au mieux dans la distribution et la fourniture des services du SPR, notamment dans les zones rurales et peu peuplées, compte tenu en particulier de la convergence entre la radiodiffusion et les autres

services de télécommunication, laquelle permet d'importantes améliorations opérationnelles et économiques ainsi que dans le domaine de la qualité de fonctionnement?

- 2.4 Comment peut-on utiliser l'infrastructure mondiale de l'information émergente et les autres réseaux numériques pour améliorer les services du SPR notamment dans les pays en développement grâce, par exemple, à la fourniture d'un accès à des ressources partagées ou à leur utilisation pour la réalisation et la distribution de programmes et de leurs éléments?
- 2.5 Quels autres services et produits à valeur ajoutée peut-on adopter pour améliorer la performance du SPR?

7 Impact de l'introduction et de l'utilisation de nouvelles technologies sur l'environnement réglementaire des télécommunications

Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Poursuivre l'étude des conséquences de l'introduction et de l'utilisation de nouvelles technologies sur la réglementation des services de télécommunication.

Méthode proposée pour traiter la question ou le thème

Dans le cadre d'une Commission d'études. Il s'agit d'une question de réglementation qui demande une concertation étroite entre tous les responsables de la réglementation et les opérateurs.

8 Facteurs propices à la création d'un climat favorable à l'investissement

Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Quelles sont les diverses politiques, formes et techniques de financement auxquelles peuvent avoir recours les administrations ou les exploitants des pays en développement pour engager les investissements nécessaires au développement de leurs infrastructures de télécommunication?

Quelles sont les conditions à respecter pour l'obtention de certains types de financement?

Quelles sont les facteurs (législation nationale, aspects structurels, cadre réglementaire, politique de contrôle des prix, etc.) qui peuvent contribuer à créer un climat favorable aux investissements?

La Commission d'études 1, en étroite collaboration avec le BDT, devrait étudier la possibilité de contribuer à l'émergence, dans les pays en développement dont les télécommunications sont difficilement rentables, de marchés de télécommunications à masse critique suffisante, régionaux ou sous-régionaux, pour permettre la rentabilisation des investissements d'infrastructures sur une plus grande échelle que le plan local.

Il serait utile d'encourager l'harmonisation des règles relatives à l'investissement national ou étranger, et à la mise en place de régulations appropriées, au niveau régional ou sous-régional.

Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

Non spécifiée.

9 Politiques tarifaires et méthodes de détermination des coûts des services de télécommunication²

Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Sur la base des résultats du 2ème Forum mondial des politiques de télécommunication de l'UIT (Genève, 16-18 mars 1998) et des travaux de la Commission d'études 3 de l'UIT-T, ainsi que de ses Groupes régionaux de tarification, la Commission d'études devrait:

- 1) Examiner l'évolution générale des structures tarifaires dans les pays qui ont mis en oeuvre une politique de rééquilibrage de leurs tarifs de télécommunication, un travail d'analyse préliminaire étant effectué à ce sujet par le BDT.
- 2) Identifier les principales méthodes de détermination et de calcul des coûts des services de télécommunication en tenant compte tout particulièrement des travaux déjà effectués par les groupes régionaux de tarification.
- 3) Définir, recenser ou élaborer des méthodologies et des modèles de tarification et d'établissement des coûts appropriés permettant aux pays en développement d'appliquer des tarifs de télécommunication optimaux orientés vers les coûts et de fournir des services universels.
- 4) Elaborer la réglementation et les politiques nécessaires en vue d'appliquer des tarifs fondés sur les coûts aux services de communication nationaux.
- 5) Elaborer des recommandations et des lignes directrices appropriées que pourront éventuellement utiliser les pays en développement pour appliquer des tarifs optimaux orientés vers les coûts aux divers services de télécommunication.

Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

Dans le cadre d'une Commission d'études pour les points 1), 2), 4) et 5); Groupe d'experts dans le cadre du BDT pour le point 3)

11 Obstacles économiques à l'accès aux services télématiques

Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Examiner les possibilités de facilité d'accès télématiques, notamment par une réduction des obstacles économiques.

Méthode proposée pour traiter la Question

Dans le cadre d'une Commission d'études et avec le concours de consultants spécialisés. C'est une question de fond et un problème crucial qui nécessite de prendre en compte la situation réelle des différentes catégories d'utilisateurs qui doivent être considérés comme partenaires de plein droit.

² Cette Question est le résultat du regroupement des Questions 9.1 et 9.2 à la demande du CCDT (voir Document...).

- 12 Identifier les Questions des Commissions d'études des Secteurs de l'UIT-T et de l'UIT-R qui intéressent particulièrement les pays en développement et les tenir au courant de manière systématique, par le biais de rapports d'activité annuels, de l'état d'avancement de ces questions afin de faciliter leurs contributions aux travaux y relatifs et de tirer parti de leurs résultats en temps utile**

Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Identification à intervalles réguliers des Questions des Commissions d'études des Secteurs de l'UIT-T et de l'UIT-R qui intéressent particulièrement les pays en développement, compte tenu de certains critères préalablement déterminés.

Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

Dans le cadre d'une Commission d'études.

- 13 Analyser les technologies et les systèmes de radiodiffusion numériques, y compris sous l'angle d'analyses coût/bénéfice, de l'évaluation de leurs incidences sur les ressources humaines, de l'interfonctionnement des systèmes numériques avec les systèmes analogiques existants et des méthodes assurant la transition entre techniques analogiques et techniques numériques**

Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Mettre en lumière les répercussions économiques et sur le développement des systèmes numériques existants et en projet pour la radiodiffusion sonore, la télévision et le câble, une attention particulière étant accordée aux coûts des récepteurs; recenser les techniques permettant de passer de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique compte tenu des expériences des Etats Membres et des Membres du Secteur de l'UIT-D.

Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

Il est proposé que cette Question soit traitée dans le cadre d'une Commission d'études.

- 14 Examen des transmissions large bande sur boucles à fil de cuivre existantes du point de vue des technologies, des systèmes et des applications**

Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Identification des impacts techniques et économiques ainsi que les aspects de développements relatifs au déploiement des technologies et des applications des transmissions large bande sur boucles à fil de cuivre existantes utilisant les technologies DSL avec une attention particulière au coût des équipements d'abonnés, à la facilité de mise en œuvre, et à l'intégration avec les infrastructures de cœur de réseau existantes ou futures.

Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

Il est proposé que cette Question soit traitée dans le cadre d'une Commission d'études.

15 Comment améliorer la mise en oeuvre des satellites dans les pays en développement

Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

L'objectif de cette Question est d'aider les pays en développement à tirer pleinement parti des technologies satellitaires, l'accent étant mis en particulier sur les zones rurales et isolées. Afin de progresser, il est nécessaire de recenser et de prendre en compte les obstacles d'ordre technique, financier et réglementaire. En outre, une fois que ce thème sera identifié, les méthodes appropriées à utiliser pourront être appliquées. L'UIT-D peut jouer un rôle utile dans ce domaine en améliorant les connaissances qu'ont les pays en développement de cette technologie spatiale en évolution et des avantages et applications potentiels pour leur développement. De plus, il peut aider à faire connaître les besoins des pays en développement à l'industrie spatiale.

L'étude devrait insister sur les points suivants:

- technologies de transmission et de réseau applicables aux réseaux au sol;
- technologies: micro-station, DAMA (accès multiple avec assignation en fonction de la demande), compression TV numérique, qui seraient bénéfiques pour les applications nationales, en particulier dans les régions rurales et éloignées;
- régimes réglementaires débouchant sur l'utilisation des satellites;
- capacité adéquate du secteur spatial;
- technologies et services GMPCS;
- financement des équipements et de la mise en oeuvre;
- développement des ressources humaines.

Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

La façon la plus appropriée et la plus efficace de procéder consisterait à traiter cette Question dans le cadre du programme SPACECOM existant de l'UIT. Celui-ci a non seulement été conçu pour des projets visant à favoriser la technologie spatiale mais tout récemment c'est dans le cadre de ce programme qu'ont été organisés des études et des séminaires sur les technologies des GMPCS. Le Bureau SPACECOM, qui constituerait un point central pour ces études, permettrait en outre de répondre aussi bien aux besoins des pays en développement qu'à ceux de l'industrie.

16 Elaboration des Manuels à l'intention des pays en développement

A Manuel sur les nouveaux développements pour les télécommunications rurales

Thèmes à développer

Sur la base des connaissances à venir et de leur analyse dans le domaine de l'exploitation des services de télécommunications, développer et améliorer le Manuel de la période 1994-1998 sur les sujets suivants:

- a) Introduction des nouvelles technologies appliquées dans le domaine des télécommunications rurales (desserte par des moyens radioélectriques, radiodiffusion, multimédia ...).
- b) Etude des méthodes d'application, d'exploitation, de planification de programmes de télécommunications rurales utilisant les nouvelles technologies, études de cas - celles-ci prendront en compte les aspects économiques, financiers, tarifaires et ressources humaines.
- c) Sensibilisation des gouvernement nationaux pour la mise en place de structures, fonds de financement, d'opérateurs dédiés aux télécommunications rurales au moyen des résultats obtenus par l'analyse d'études de cas. A cet effet, à la parution du Manuel pour la période

d'études 1994-1998, un questionnaire sera adressé à tous les acteurs du domaine des télécommunications rurales afin d'en dégager des lignes directrices et en retirer les enseignements permettant de mieux répondre aux attentes exprimées.

Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

L'étude de la Question comprend l'examen, l'analyse et l'évaluation de l'expérience acquise par de nombreux pays en matière de services de télécommunication aux zones rurales et isolées.

Le moyen le plus efficace et le plus rapide d'accomplir un travail de cette nature, qui implique le recensement minutieux de données d'expérience et d'opinions émanant de nombreux pays, et étant donné l'urgence relative de la Question, est de le confier à un groupe spécialisé d'experts. Si la formation d'un groupe spécialisé se révèle malaisée sur un aspect spécifique, une partie du travail pourrait être faite par des consultants externes.

B Manuel sur les nouvelles technologies et les nouveaux services

Thèmes à développer

Sur la base des connaissances à venir et de leurs analyses dans l'introduction des nouvelles technologies et des nouveaux services, développer et améliorer le Manuel de la période d'études 1994-1998 sur les sujets suivants:

- a) Introduction des nouvelles technologies et de leur application dans le domaine des télécommunications (par exemple Internet, réseaux intelligents, multimédia, télémédecine, téléenseignement ...).
- b) Analyse des méthodes d'application des nouvelles technologies dans un réseau de télécommunication (planification, ressources humaines, aspects économiques et financiers). L'envoi d'un questionnaire à tous les acteurs du domaine des télécommunications dès la parution du Manuel pour la période d'études 1994-1998 facilitera cette analyse.

Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

L'étude de la Question comprend l'examen, l'analyse et l'évaluation de l'expérience acquise par de nombreux pays en matière de services de télécommunication utilisant les nouvelles technologies.

Le moyen le plus efficace et le plus rapide d'accomplir un travail de cette nature, qui implique le recensement minutieux de données d'expérience et d'opinions émanant de nombreux pays, et étant donné l'urgence relative de la Question, est de le confier à un groupe spécialisé d'experts. Si la formation d'un groupe spécialisé se révèle malaisée sur une question spécifique, une partie de ce travail pourrait être faite par des consultants externes.

C Manuel sur les aspects légaux, économiques et structurels pour l'implantation d'un système de gestion et de contrôle des fréquences

Suite à la décision de la Commission d'études 2 de l'UIT-D, ce projet de Manuel a été transmis à la Commission d'études 1 de l'UIT-R. La Commission d'études 1 de l'UIT-R a adressé une note de liaison à ce sujet faisant suite à la réunion de cette Commission fin 1996 à Santa Rosa (Etats-Unis) demandant que ce document soit mis à jour en fonction de l'évolution du marché mondial des radiocommunications et que la version anglaise soit améliorée dans la syntaxe.

Suite à la communication du document de l'UIT-D et en fonction des questions attribuées à l'UIT-R, ce dernier a émis un projet de "Manuel" sur les aspects économiques de la gestion du spectre (Document 1/203).

Le Groupe spécial de Rapporteurs pour la Question 2/2 de l'UIT-D prend note des deux documents et les intégrera dans ses travaux.

17 Investissements axés sur la maintenance - Outils d'information et assistés par ordinateur pour l'évaluation des besoins d'expansion/de maintenance dans le cadre des appels d'offres pour les marchés d'équipement

Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Le rapport coût-efficacité des investissements sur les marchés concurrentiels émergents est d'une importance capitale pour les opérateurs et fournisseurs de services de télécommunication. Il est donc recommandé que la Commission d'études 2 de l'UIT-D élabore des lignes directrices concernant les informations requises et les modèles propres à faciliter l'évaluation des coûts initiaux, de l'équipement, de la modularité, du coût connexe d'expansion et des besoins d'exploitation et de maintenance pendant la durée de vie déclarée de l'équipement. Les lignes directrices devraient viser à définir des stratégies pour améliorer la fiabilité des estimations des coûts d'expansion et de maintenance pendant la durée de vie de l'équipement, par exemple en mettant en place des régimes d'assurance contre les risques technologiques. Un modèle type est joint à l'Annexe C1: il illustre les informations générales requises et l'approche à suivre pour évaluer les offres reçues compte tenu des critères susmentionnés.

Méthode proposée pour la traiter la Question ou le thème

Désigner un groupe spécialisé d'experts chargés précisément, d'une part, d'étudier et d'élaborer des lignes directrices/modèles comme il est indiqué au point 2 et, d'autre part, de diffuser les résultats comme il est indiqué au point 7 c) plus haut. Le groupe spécialisé devrait coordonner ses activités avec les utilisateurs de commutateurs SPC des pays en développement de la région et leurs fournisseurs - en particulier avec les participants aux réunions de groupes d'utilisateurs organisées par le Bureau régional de l'UIT à Bangkok.

L'étude peut être réalisée dans le cadre des activités courantes du BDT si les fonds provenant de sources extérieures sont insuffisants.

18 Directives/procédures pour améliorer l'efficacité de la maintenance du logiciel des commutateurs SPC

Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Etudier les inefficacités/problèmes de la maintenance des logiciels découlant de l'absence ou de l'inadéquation des fonctions pour ce qui est des thèmes visés aux points 1(i) et 1(vii) et élaborer des directives et des procédures pour améliorer l'efficacité de la maintenance des logiciels SPC.

Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

Désigner un groupe spécialisé comprenant des experts dans le cadre de la Commission d'études et des consultants extérieurs chargés précisément, d'une part, d'étudier et d'élaborer des directives/procédures comme il est indiqué au point 7 c)3 et, d'autre part, de diffuser les résultats. Le groupe spécialisé devrait coordonner ses activités avec les utilisateurs et fournisseurs de commutateurs SPC des pays en développement - en particulier avec les participants aux réunions de groupes d'utilisateurs organisées par le Bureau régional de l'UIT à Bangkok.

Les activités du groupe spécialisé peuvent s'intégrer aux activités courantes du BDT si les fonds provenant de sources extérieures sont insuffisants.

19 Outils informatiques et procédures d'acquisition de données de trafic exemptes d'erreurs pour renforcer les systèmes de gestion du trafic des commutateurs SPC afin de satisfaire les besoins des marchés de télécommunication soumis à la concurrence

Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

- 2.1 Elaborer un modèle de données pour faciliter la conception d'une base de données de gestion du trafic - pour automatiser les fonctions nécessaires à la planification du réseau, à l'identification des inefficacités réseau/abonnés et à l'application de données de trafic pour déterminer des produits d'un service axés sur le marché et les prix des services à l'aide d'une base de données à finalité générale.
- 2.2 Etudier et mettre en oeuvre des procédures pour corriger les erreurs des compteurs, entités de surveillance des objets de trafic - reproduits sur la Figure 4/E.502 de la Recommandation UIT-T E.502 - liés par des relations de trafic spécifiques.

Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

Désigner un groupe spécialisé comprenant des experts chargés précisément, d'une part, d'étudier et d'élaborer des lignes directrices/modèles comme il est indiqué au point 3 et, d'autre part, de diffuser les résultats comme il est indiqué au point 7 c) plus haut. Le groupe spécialisé devrait coordonner ses activités avec les utilisateurs de commutateurs SPC des pays en développement et leurs fournisseurs - en particulier avec les participants aux réunions de groupes d'utilisateurs organisées par le Bureau régional de l'UIT à Bangkok.

Les activités du groupe spécialisé peuvent s'intégrer aux activités courantes du BDT si les fonds provenant de sources extérieures sont insuffisants.

20 Communications dans les zones rurales et isolées³

Cette Question couvre six projets distincts qu'il a été proposé d'étudier dans le cadre de la Question traitant des "communications dans les zones rurales et isolées". Etant donné que ces projets sont étroitement liés et interdépendants, la meilleure façon de les traiter est de les traiter comme différentes composantes d'une seule et même Question. On trouvera ci-après une brève description des six projets.

a) Communications dans les zones rurales et isolées (repris de la dernière période d'études)

Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Sur la base des études et des connaissances actuelles et récentes, analyser la documentation disponible et formuler des conclusions et recommandations sur les sujets suivants:

- a) meilleures méthodes et techniques de choix des technologies appropriées pour les télécommunications rurales;
- b) meilleures méthodes de planification, de mise en oeuvre et de soutien des programmes de développement de télécommunications rurales.

On notera qu'il n'est pas proposé de maintenir dans la prochaine période d'études les sujets c), d) et e).

³ Cette Question est le résultat du regroupement des Questions 20.1, 20.2, 20.3, 20.4, 20.5 et 20.6 à la demande du CCDT (voir Document...).

Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

L'étude de la Question comprend l'examen, l'analyse et l'évaluation de l'expérience acquise par de nombreux pays en matière de prestation de services de télécommunication aux zones rurales et isolées. De cette étude se dégageront des modèles de "meilleures pratiques" sur lesquels s'appuieront les conclusions et recommandations qui seront formulées.

Le moyen le plus efficace et le plus rapide d'accomplir un travail de cette nature, qui implique le recensement minutieux de données d'expérience et d'opinions émanant de nombreux pays, et étant donné l'urgence relative de la Question, est de le confier à un petit groupe d'experts, ou à un groupe spécialisé. Si la formation d'un groupe spécialisé se révèle malaisée, le travail pourrait être fait par des consultants.

b) Développement des centres communautaires polyvalents

Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Comment mettre en place et développer des services qui impliquent les populations rurales? De quels moyens doter les télécentres et comment les organiser pour assurer la participation des populations dans les applications aux activités de développement, en particulier dans les domaines éducatif et culturel? Il faudrait aussi examiner dans le même temps, les moyens de réaliser un audit pour mesurer l'impact des télécentres dans le processus de développement.

Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

Dans le cadre d'un groupe spécialisé examinant des projets spécifiques. Solliciter à travers des enquêtes et questionnaires, les avis des organisations nationales, régionales et internationales et des ONG à vocation de développement, qui pourraient être impliquées dans des activités autour des télécentres communautaires polyvalents. Il est nécessaire et utile d'impliquer dans les projets de télécentres, les acteurs de développement déjà en contact avec les populations locales.

c) Objectifs de pénétration et de service pour les télécommunications rurales

Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

A partir des études effectuées, de l'expérience et des connaissances acquises par l'UIT-D et par d'autres organisations, y compris par les Etats Membres et les Membres des Secteurs, faire la synthèse de l'information disponible et formuler des conclusions et recommandations sur la Question suivante:

Quels sont les niveaux de service appropriés pour les télécommunications rurales, lorsque les services sont dispensés par un bureau d'appel public ou l'équivalent, par rapport à la population de la zone desservie et à tout autre facteur pertinent? Quels autres facteurs entrent en ligne de compte et comment les mesurer?

Le but de l'opération est de définir le niveau de service qui répond le mieux à un double objectif: satisfaire les besoins de la collectivité, pour les communications en provenance et à destination de l'extérieur, et maximaliser les recettes nettes du prestataire de services.

Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

Dans le cadre d'un groupe spécialisé qui examine des projets et des programmes spécifiques.

La tâche consiste à rassembler des données parfois difficiles à saisir et non à recueillir des avis. Elle exigera de faire appel au jugement d'experts, d'établir des relations de causalité légitimes fondées sur les faits recueillis et à évaluer soigneusement ceux-ci. Parallèlement à la connaissance et à

l'expérience des télécommunications, elle exigera aussi la connaissance des facteurs et des relations socio-économiques.

d) Définition d'une série d'indicateurs traduisant l'état de développement du réseau et des services de télécommunications rurales d'un pays

Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Quelle est la série d'indicateurs qui convient pour caractériser le marché actuel et futur des services de télécommunication d'un pays, pour l'information des analystes commerciaux et pour les décideurs politiques et les décideurs des entreprises? Ces indicateurs ainsi que leur détermination et leur expression uniformes devraient faciliter la collecte d'informations simples dans les pays en développement.

Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

La Question proposée rejoint la conception du développement de l'information appliquée avec succès au titre du Programme 11 du PABA, et elle est axée plus particulièrement sur les communications des zones rurales et isolées. Une fois qu'on aura mis au point les indicateurs clés convenus et qu'ils seront disponibles, la collecte et la publication périodiques de ces données feront partie des séries courantes de publication de l'UIT.

Dans le cadre des travaux consacrés à cette Question, il faut espérer que l'on pourra rassembler sur les télécommunications rurales des renseignements plus détaillés que ceux qu'on peut obtenir à l'échelon national. A ce sujet, les techniques de comptabilité de gestion utilisées par les grandes sociétés prestataires de services des pays développés sont un exemple précieux, tant de la manière de saisir et de présenter les données que de leur utilité pour ceux qui sont chargés de gérer et de développer les segments de réseaux sur lesquels porte l'information.

Etant donné la nature du travail, qui est très spécialisé et exige un dialogue et des négociations bilatéraux détaillés avec de nombreux partenaires, il est préférable de le confier à un consultant bien informé et expérimenté.

e) Radiodiffusion et télévision rurales et communications pour les zones rurales et isolées

Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Sur la base des études faites, de l'expérience et des connaissances acquises par l'UIT-D et par d'autres organisations comme l'UNESCO, les Unions de radiotélévision et la FAO, et par des Etats Membres et des Membres du Secteur du développement, formuler des conclusions et des recommandations sur la question suivante:

Comment planifier et utiliser au mieux l'infrastructure des télécommunications des zones rurales et isolées pour apporter la radiodiffusion et la télévision à la population de ces zones? Comment le coût de la création d'une infrastructure des télécommunications dans ces zones va-t-il s'en ressentir?

Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

Le meilleur moyen de traiter la Question est d'en confier l'étude à un consultant ayant de l'expérience et des connaissances dans ce domaine. Cette étude vise à élaborer un "manuel des meilleures pratiques de planification du réseau" la télévision dans les zones rurales et isolées.

f) Evaluation de l'impact des techniques de l'information et de la communication (ICT) dans les zones rurales et isolées

Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Quels sont les indicateurs qu'il convient d'utiliser pour évaluer, dans un premier temps puis de manière suivie, l'impact qu'auraient les techniques de l'information et de la communication sur les zones rurales et éloignées et sur les zones urbaines et semi-urbaines auparavant mal desservies ou non desservies, pour évaluer la façon dont ces techniques peuvent favoriser le développement économique, social et culturel de la zone en question?

Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

La Question proposée nécessitera une étroite collaboration avec d'autres organisations, plus principalement avec d'autres institutions du système des Nations Unies. La tâche consistera à obtenir et à rationaliser les meilleures informations possibles dans les limites de dépenses modestes. On utilisera autant que possible des éléments des indicateurs existants saisis, regroupés et présentés de manière novatrice, plutôt que d'en créer de nouveaux.

Une fois qu'on aura mis au point les indicateurs clés convenus et le profil qui en découle dès qu'ils seront disponibles, la collecte et la publication périodique de ces données feront partie des séries courantes de publication de l'UIT et des autres institutions des Nations Unies.

Dans le cadre des travaux consacrés à cette Question, il faut espérer que l'on pourra rassembler sur le sujet requis des renseignements plus détaillés que ceux qu'on peut obtenir à l'échelon national. Il est à noter que les techniques de comptabilité de gestion utilisées par les grandes sociétés prestataires de services de télécommunication dans les pays développés offrent des exemples précieux en ce qui concerne, tant la façon de saisir et de présenter ces données que leur utilité pour ceux qui sont chargés de gérer et de développer les segments de marchés et de réseaux sur lesquels porte l'information.

Etant donné la nature du travail, qui est très spécialisée et exige un dialogue et des négociations approfondis sur le plan bilatéral avec de nombreux partenaires, il est préférable de le confier à un consultant bien informé et expérimenté.

21 Faire face aux enjeux de la restructuration et de la transformation sectorielles grâce à la gestion et au développement des ressources humaines, avec une attention particulières pour les questions d'emploi et d'égalité des sexes⁴

Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

- a) Comment les décideurs peuvent-ils élaborer des politiques (et une législation associée) propres à minimiser les incidences négatives à court terme d'une restructuration sectorielle tout en maximisant les avantages positifs globaux pour la Nation?
- b) La gestion et le contrôle des organismes d'exploitation dans un environnement commercial ou concurrentiel supposent une culture organisationnelle totalement différente de celle que l'on observe en général dans des conditions de monopole. Cette nouvelle donne impose une transition non négligeable qui passe par l'acquisition de nouvelles compétences, l'adoption de nouveaux types de comportement et l'institution de nouvelles relations de travail.

⁴ Cette Question est le résultat du regroupement des Questions 21.1 et 21.2 à la demande du CCDT (voir Document...).

- c) Le nouvel environnement commercial ou concurrentiel impose de mettre en évidence les mutations techniques et les réformes sectorielles intervenues dans le domaine des télécommunications ainsi que les politiques de développement et de gestion des ressources humaines connexes et en évaluer l'incidence sur l'emploi, compte tenu des questions liées à l'égalité des sexes dans les pays en développement.
- d) En conséquence, il faut:
- 1) élaborer les programmes et les méthodes de développement et de gestion des ressources humaines qu'imposent les mutations techniques et les réformes sectorielles dans le domaine des télécommunications en tenant compte des questions liées à l'emploi et à l'égalité des sexes;
 - 2) Formuler des lignes directrices et des recommandations sur le développement et la gestion des ressources humaines à l'intention des pays en développement, pour faire en sorte que ces pays tirent pleinement parti des mutations techniques et des réformes sectorielles qui pourraient intervenir dans le domaine des télécommunications, sans créer de chômage et en tenant compte des questions liées à l'égalité des sexes.

Cette Question a pour objet d'aider les décideurs, les responsables de la réglementation et les opérateurs à faire face aux enjeux de la restructuration et de la transformation du secteur.

Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

La Question sera étudiée sur la base de résultats d'expérience communiqués sous forme de documents pratiques, présentés selon un format commode. D'autres approches pourront également intervenir (élaboration de programmes spécifiques), **par exemple** définition d'une approche structurée propre à aider les membres ayant décidé de restructurer leur secteur et ayant besoin d'une aide à cet égard à:

- a) mettre en place une instance de réglementation,
- b) rassembler les compétences requises pour définir les objectifs de la politique générale en fonction des nouvelles lois adoptées et des buts fixés.

La Question sera traitée par un groupe d'experts dans le cadre des activités courantes du BDT et dans le cadre d'une Commission d'études.

22 Comment encourager l'application des télécommunications aux soins de santé dans les pays en développement

Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

La Commission d'études doit:

- 1) Préciser les solutions de télécommunication propres à promouvoir la santé et à permettre de répondre aux besoins de ce secteur, notamment dans les régions rurales et éloignées, de ceux qui se déplacent et de ceux qui sinon pourraient ne pas avoir accès à la qualité des soins offerte par les hôpitaux urbains.
- 2) Prendre de nouvelles mesures pour que les décideurs, les opérateurs de télécommunications, les donateurs et autres entités prennent mieux conscience de l'importance de la télémédecine et de la manière dont les télécommunications peuvent contribuer à répondre à certains besoins de soins de santé, et que soient fournis les éléments d'un service universel concernant les services d'urgence, de santé et autres services sociaux. En particulier, donner

son soutien à la tenue d'un deuxième Symposium mondial de télémédecine en Amérique Latine en 1998 et à un troisième symposium en Asie en 1999.

- 3) Recenser les projets pilotes de télécommunication se prêtant à des applications de télémédecine convenant aux pays en développement; fournir une analyse des résultats des projets et aide les pays à définir une politique et une stratégie concernant l'application des télécommunications pour aider à mettre en oeuvre la télémédecine.
- 4) Créer une base de données sur les différents projets pilotes réalisés dans les pays en développement, sur l'expérience acquise en la matière, sur les mécanismes de financement et les technologies utilisés, la nature des services fournis, les résultats de ces projets pilotes, et les enseignements qui peuvent en être tirés, ainsi que sur les erreurs à éviter.
- 5) Encourager le développement de normes de télécommunication pour des applications de télémédecine en collaboration notamment avec les Secteurs des radiocommunications et de la normalisation des télécommunications de l'UIT.
- 6) Créer une liste des sociétés, instituts et prestataires de services, couvrant notamment les systèmes et techniques de télécommunication utilisés dans les applications, services et logiciels de télémédecine qui pourraient convenir et être rentables dans l'optique de la satisfaction des besoins des pays en développement, ainsi que, dans la mesure du possible, les institutions donatrices dans ce domaine.

Méthode proposée pour traiter cette Question ou le thème

Les conclusions de cette Question peuvent être élaborées par la Commission d'études en étroite collaboration avec le BDT de l'UIT, compte tenu des missions des experts en télémédecine dans les pays en développement et des projets pilotes de télémédecine. La Commission d'études devrait également travailler en étroite collaboration avec notamment le Midjan Group, créé dans le cadre de la Question 2 à la suite de La Conférence de Buenos Aires, ainsi qu'avec un Groupe semblable sur la télémédecine en Asie, qui devrait être prochainement créé. Elle devrait inviter d'autres organisations internationales, régionales et nationales à participer à ses travaux. Elle devrait mettre en place des liens de collaboration avec les autres Secteurs de l'UIT en vue de promouvoir la mise au point de normes pertinentes.

22 Contribution des télécommunications à la protection de l'environnement

Etude future proposée

Il est proposé de poursuivre l'étude en procédant comme suit:

- mettre en oeuvre le projet mondial de l'UIT "Télécommunications-environnement";
- mettre en oeuvre les projets pilotes déjà recensés par le BDT et continuer à recenser d'autres projets pilotes applicables aux pays en développement;
- continuer de diffuser les résultats de projets pilotes et d'autres renseignements pertinents sur la contribution des télécommunications à la protection de l'environnement;
- tenir à jour un inventaire des sources d'information relatives aux télécommunications et à l'environnement auquel toutes les parties concernées pourraient avoir accès de manière électronique ou par d'autres moyens;
- prendre de nouvelles mesures pour susciter une plus grande prise de conscience de la part des responsables et des décideurs, moyennant l'organisation de symposiums/ateliers aux niveaux mondial ou régional en collaboration avec les organisations internationales pertinentes comme le PNUE, le PNUD, l'OMM, l'UNITAR, l'UNESCO, etc.

Méthode proposée pour traiter cette étude

- L'UIT/BDT, dans le cadre de ses activités normales et de son projet mondial "Télécommunications-Environnement", continuera à entreprendre les différents projets pilotes en collaboration avec les Administrations Membres et les Membres de Secteur des pays en développement.
- Dans le cadre de ce projet mondial, des symposiums et/ou ateliers visant à accroître la sensibilité des responsables seront organisés en collaboration avec les organisations concernées comme le PNUE, le PNUD, l'OMM, l'UNESCO et les Ministères de l'environnement.

24 Les télécommunications et la télématique au service de l'apprentissage pour le développement

Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Comment peut-on utiliser les télécommunications et la télématique pour réunir des conditions d'apprentissage qui soient réceptives et adaptées aux différents besoins d'apprentissage dans les pays en développement dans le souci d'aider les individus et leur communauté à apprendre à s'adapter au changement et à le provoquer tout en participant à la vie de la société?

Dans cette optique, il y a lieu d'aborder les questions suivantes:

- Appui à une amélioration des méthodes d'apprentissage:
 - Comment les télécommunications et la télématique peuvent-elles aider à instaurer l'interactivité dans le processus éducatif afin d'encourager une véritable interaction sociale, la réflexion critique, le dialogue, la hardiesse dans la perspective, une approche active et créative?
 - Comment les télécommunications et la télématique peuvent-elle aider à mettre en place les moyens nécessaires au rassemblement, au stockage, à l'accessibilité et au partage des renseignements, de l'information, des connaissances et des données d'expérience sous différentes formes (support visuel, support sonore, texte, etc.) afin que l'apprentissage s'en trouve renforcé au niveau local, national et international, y compris par l'exploitation de moyens d'enseignement élaborés par l'apprenant?
 - Comment peut-on mettre au point des interfaces qui permettent d'aider à dispenser un enseignement soucieux des problèmes culturels et correspondant aux besoins de l'individu, notamment dans les cas d'analphabètes, d'handicapés et d'autres groupes défavorisés (grâce, par exemple, à l'interaction tactile ou à la reconnaissance vocale)?
 - Comment peut-on former des intermédiaires humains, notamment les enseignants, et leur donner les moyens de recourir efficacement aux télécommunications et à la télématique dans leur travail?
 - Comment peut-on orienter les apprenants et leur permettre de faire un choix entre toutes les sources d'information potentiellement utiles, par exemple en favorisant une "prise de conscience critique des médias"?
- Infrastructure et accès:
 - Quelle est l'infrastructure et quels sont les besoins institutionnels permettant aux télécommunications et à la télématique de contribuer à la réalisation des objectifs nationaux en matière d'éducation?

- De quelles politiques et de quels cadres réglementaires a-t-on besoin en matière de télécommunication pour favoriser l'accès de tous à l'éducation compte tenu plus particulièrement des besoins des établissements d'enseignement dans les zones rurales et les zones défavorisées?
- Comment peut-on, grâce aux télécommunications, faciliter l'accès de la population à l'enseignement, particulièrement dans les communautés rurales des pays en développement (par exemple grâce aux réseaux hertziens ou aux dispositifs portatifs)?
- Que peut-on faire des techniques de communication déjà anciennes dans lesquelles les institutions et les pays ont investi des sommes importantes?
- Comment peut-on renforcer la capacité locale de production et de maintenance des moyens techniques d'enseignement (équipement, logiciel et contenu) faisant appel aux télécommunications et à la télématique (grâce, par exemple, à la coopération secteur public - secteur privé)?

Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

Dans le cadre d'une Commission d'études, sous forme de projets et d'études menées par des consultants spécialisés.

Cette Question obligera à faire appel à des spécialistes des télécommunications, de la télématique et de l'éducation tant pour l'élaboration des politiques qu'au niveau opérationnel. Il faudra par ailleurs faire intervenir des partenaires locaux et nationaux pour évaluer et favoriser l'impact de l'étude dans chaque contexte de développement.

L'UNESCO, l'UIT et d'autres organismes internationaux, des institutions nationales ou des organisations non gouvernementales collaboreront à la mise en oeuvre d'activités visant à promouvoir, étudier et évaluer les possibilités qu'offrent les télécommunications et la télématique pour perfectionner l'apprentissage.

25 Elaboration de plans stratégiques à long terme pour l'utilisation future du spectre des fréquences radioélectriques dans les pays en développement

Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

- 1) Examiner les tendances actuelles d'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques et évaluer l'expansion prévisible de cette utilisation, compte tenu des nouveaux services pour lesquels il faudra probablement prévoir de nouveaux accès et de l'évolution technique à laquelle on peut s'attendre au cours des dix à quinze années qui viennent.
- 2) Evaluer l'incidence de cette évolution, en particulier pour les pays en développement et les pays les moins avancés.
- 3) Etablir un plan d'action permettant de faire en sorte que l'UIT soit dotée de moyens adéquats pour résoudre les problèmes de l'heure et faire face à l'avenir.

L'UIT-R devrait être invité à collaborer aux études ci-dessus mentionnées.

ANNEXE

Projet de plan de travail pour l'élaboration d'une stratégie à long terme applicable à l'utilisation future du spectre des fréquences radioélectriques dans les pays en développement

- 1) Etudier les tendances actuelles d'utilisation du spectre à l'échelle mondiale, l'expansion prévisible de cette utilisation et l'évolution technique et opérationnelle actuelle ou prévue.
- 2) Estimer les besoins en services radioélectriques des pays en développement, planifiés ou prévisibles sur 10 ou 15 années.
- 3) Evaluer l'incidence des nouveaux services qui seront probablement introduits sur la demande globale de spectre radioélectrique, à l'échelle mondiale ou régionale.
- 4) Rendre compte des résultats de ces évaluations et formuler des recommandations, selon qu'il conviendra.
- 5) Il faudrait que cette étude se fasse par phases, la première portant essentiellement sur la gamme de fréquences [xx MHz à yy MHz] et devant être terminée avant le [jjmmaa].

Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

Il sera nécessaire de procéder à une série d'études portant sur différentes gammes de fréquences radioélectriques, chacune durant environ deux années. Certaines administrations souhaiteront peut-être contribuer aux études à l'échelle régionale ou sous-régionale. Le BDT devra proposer un programme spécifique et il sera peut-être nécessaire de faire appel à des consultants spécialisés pour aider certains pays dans la préparation de leurs contributions ou dans le cadre de la phase d'analyse. Un projet conjoint pourrait être envisagé avec l'UIT-R. Certaines organisations régionales pourraient contribuer à cette démarche.

26 Collaboration entre les secteurs d'intérêt public et les exploitants de télécommunication

Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Comment inciter, en général, les utilisateurs et les exploitants à coopérer, en vue de préciser la demande des uns et d'améliorer les services offerts par les autres? Cette question s'applique en particulier aux utilisateurs que sont les institutions d'intérêt public, pour faciliter leur accès aux ressources de la télématique, et améliorer leur contribution au développement culturel, scientifique, social et économique des populations.

Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

Dans le cadre d'une Commission d'études avec des consultants spécialisés.

27 Utilisation des télécommunications pour mieux permettre aux ONG d'atteindre leurs objectifs en matière de développement

Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Question générale:

Quelle est l'incidence réelle et potentielle de l'évolution actuelle des télécommunications sur les activités des ONG s'occupant du développement et quelles mesures et stratégies doivent-elles mettre

en oeuvre pour utiliser plus efficacement les télécommunications afin de contribuer au développement?

Et, plus précisément:

- 1) Compte tenu de ce que l'on sait, quelles nouvelles perspectives s'ouvrent aux ONG travaillant dans le domaine du développement grâce aux récents progrès des moyens et techniques de communication (par exemple, Internet, radiodiffusion et télévision, communications par satellite, vidéo). Comment ces moyens et ces techniques aident-ils et peuvent-ils aider concrètement les ONG à atteindre leurs objectifs de développement, notamment dans les pays les moins avancés?
- 2) Quels sont actuellement les obstacles qui empêchent la généralisation des avantages ainsi offerts (par exemple, ignorance de ces avantages, absence de financement, insuffisances du service universel et de l'accès au réseau de base, réglementation restrictive en matière de télécommunication, manque de soutien au niveau de la politique de radiodiffusion, y compris en ce qui concerne les attributions de fréquences, techniques et normes inadaptées, y compris pour la radiodiffusion sonore numérique, etc.)?
- 3) Quelles mesures et quelles stratégies doivent adopter les ONG, les pouvoirs publics, l'UIT et d'autres organismes, pour s'efforcer de surmonter ces obstacles (meilleure coordination entre les ONG, renforcement de l'appui à l'utilisation non commerciale d'Internet, réglementation et attribution de fréquences aux radios locales orientées vers le développement, soutien aux mesures novatrices en faveur du service universel, notamment dans le contexte de la libéralisation, accès des ONG à la radiodiffusion par satellite, etc.)?

Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

Il semblerait judicieux que l'étude de cette question incombe à une commission d'études, qui rassemble les intérêts représentés au sein de l'UIT et dispose d'un laps de temps suffisant pour mener à bien ses travaux. Peut-être conviendrait-il d'établir un groupe spécialisé une fois qu'une certaine étape des travaux aura été franchie.

Il pourrait être utile d'étudier cette question dans le cadre d'un programme (c'est-à-dire conjointement avec d'autres questions connexes) dans la perspective de l'organisation de colloques et de l'encadrement d'éventuelles mesures à prendre à la fin de la période d'études.

Peut-être faudra-t-il avoir recours aux services de consultants spécialisés chargés de mettre au point des méthodes adaptées, d'analyser les ouvrages disponibles et d'organiser des entretiens.

Ces travaux seront menés à bien en étroite collaboration avec le *Programme pour la coopération en matière de communication et de démocratisation* et avec les organisations qui y participent. Dans le cadre de ce programme, on s'efforcera en particulier d'accorder la priorité à ce problème et on ne ménagera aucun effort pour mener à bien ces travaux et en divulguer les résultats.